

NON au parking payant à l'hôpital du Mans

Depuis plus d'un an et demi, un collectif citoyen s'est constitué pour s'opposer au projet de rendre payant le parking de l'hôpital du Mans. Une pétition a été lancée en novembre 2019 pour dénoncer cette taxe qui frapperait de façon injuste et discriminatoire les plus vulnérables, contraire à l'exigence d'égalité et de gratuité d'accès aux services publics.

En moins d'une semaine, le collectif avait récupéré plus de 1150 signatures démontrant ainsi l'opposition massive à ce projet. Avant le 2^{ème} confinement, le collectif a rencontré Mr Le Foll, Maire du Mans, pour lui demander une concertation sur le sujet. Devant l'absence de réponse, un rassemblement s'est tenu jeudi 22 octobre 2020 devant le parc des expositions où se tenait un conseil municipal afin de se rappeler à son bon souvenir.

A ce jour, le parking est toujours gratuit. C'est un premier succès pour le collectif qui entend élargir ses revendications. L'objectif est d'atteindre plus de 5 000 signatures,

de réclamer l'abandon définitif des parkings payants et d'exiger une gratuité d'accès pour tous au service public hospitalier (usagers, personnels, étudiants-soignants). Un aménagement concerté des accès avec toutes les parties prenantes est également demandé pour prendre en compte les nécessités d'un nombre de places de parkings suffisant.

Alain Bellayer (Section Renault)



La syndicalisation des camarades syndiqués « isolés »

Alors que l'expression « *syndiqué isolé* » devrait être un non-sens, c'est un problème connu de nos structures. Il arrive que des salariés ne se syndiquent qu'une fois à la retraite. Souvent ces camarades travaillaient dans des entreprises sans syndicat. Parfois un retraité, une retraitée se trouve éloigné du syndicat auquel il avait vocation à adhérer, suite à un déménagement.

Se pose alors la question du rattachement de ces camarades à une « base » syndicale. Non seulement parce que c'est une règle statutaire, mais aussi et surtout, parce que c'est la condition même d'une « *vie syndicale* », d'un lien entre syndiqués, d'un accès à l'information syndicale, d'une contribution à la démocratie syndicale, bref de tout ce qui fait la CGT. Depuis 2019 les retraités qui ne peuvent être syndiqués via une des bases existantes sont organisés au sein d'une section du syndicat « *multi-professionnel* » de la Sarthe. Ce syndicat en est à ses débuts. Mais il permet déjà d'espérer qu'il n'y ait plus en Sarthe de « *syndiqués sans syndicat* ». le multipro a déjà organisé des initiatives fraternelles, contrariées cette année par la COVID. Par ailleurs un gros travail de communication est en cours (courriels, courriers).

Il est donc important que toutes et tous sachions que nous pouvons désormais proposer la syndicalisation à tous les salariés retraités, quelle que soit leur situation !

Guillaume Marchand (Ud-Cgt Sarthe)

Les cheminots ne se laisseront pas tordre

Malgré les âpres luttes menées par les cheminots avec la CGT pour défendre la SNCF, la loi de réforme a été promulguée. Le gouvernement entérine la fermeture du régime spécial des cheminots. Mais le combat continue car même fermé le régime n'est pas éteint. Les actions menées par les retraités cheminots sont plébiscitées par les adhérents et sympathisants en nombre croissant dans les manifestations locales et nationales.

Elles ont ainsi conduit la CGT cheminots au 1^{er} rang des organisations syndicales lors des élections au Conseil d'Administration de la caisse de prévoyance de la Snf avec 39,71% des voix en progression de 2,3%. Que ce soit l'accès aux guichets en gare du Mans que souhaitait supprimer la direction et celui du parking du pôle social près de la gare regroupant le restaurant d'entreprise, la bibliothèque et la billetterie du CE, l'action sociale Snf le cabinet médical, pour protester contre la fermeture de gares dans le département, les retraités répondent présents lors des actions, souvent payantes.

La prochaine action locale vise à gagner l'accès du cabinet médical aux retraités et permettre ainsi la vaccination et les tests COVID 19 et contraindre ainsi la Snf à contribuer à la solidarité nationale.

Dominique Hertz (Section cheminots)

Retraités, pour gagner nos revendications, tous au rassemblement intersyndical le 31 mars 2021, 10h00 place des Jacobins au Mans

Edito par
Jean-Pierre BACHELOT
Secrétaire général
de l'USR-72

On aurait pu penser que des mesures fortes seraient prises pour affronter les conséquences du Coronavirus. Et bien non, nous sommes encore plus démunis pour affronter la propagation du virus. La France, incapable de produire les vaccins est le pays européen le plus à la traîne. Voilà où mène la privatisation de notre système de santé.

Certains médias répètent depuis de nombreuses semaines : « les pensions des retraités n'ont pas souffert de la crise du coronavirus et les retraités ont des revenus supérieurs à la moyenne des actifs ».

Sommaire

Page 2 :

• Qui paiera les 100 milliards d'euros ?

Page 3 :

• Réforme des retraites, le gouvernement persiste.

• Pensions de retraite attaquées, la CGT appelle les retraités à l'action.

Page 4 :

• Non au parking payant au CH du Mans.

• La syndicalisation des camarades syndiqués « isolés ».

• Les cheminots ne se laisseront pas tordre.

« Supplément du journal Contact »
« Contact Retraité »
Journal de l'USR CGT Sarthe
Directeur de la publication :
Jean-Pierre Bachelot
Imprimé par nos soins
et financé par les syndiqués
4, rue d'Arcole - 72000 LE MANS

Retraités rançonnés... ...et mal soignés

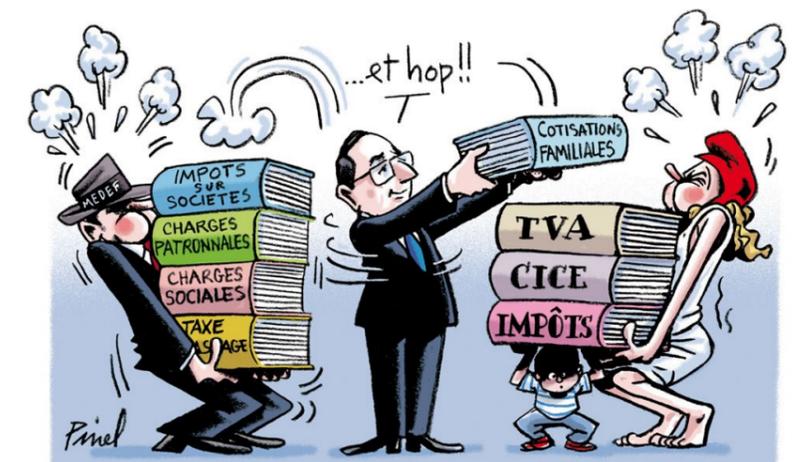
Bien sûr, les actionnaires seront épargnés et sans discernement, les entreprises bénéficient des aides de l'état. En conséquence, ce serait aux retraités de payer la facture. Le gouvernement a annoncé dans un premier temps une enveloppe budgétaire de 100 milliards pour faire face à cette situation (dont seulement 1 % pour la protection sociale).

Le gouvernement frappe la population et le monde du travail au Porte-monnaie. Ainsi dans le cadre de la loi de finance de la Sécurité sociale 2021, le gouvernement a décidé de mettre une nouvelle taxe de 2,6 % sur les « complémentaires santé » et 1% de cotisation supplémentaire sur les retraites complémentaires. De même un abattement fiscal réduit à 5 % au lieu de 10 sur nos pensions donc une augmentation d'impôts. Un « forfait patient urgences » de 18 euros pour les passages en urgences non suivis d'une hospitalisation a également été décidé. Qui parmi les plus démunis d'entre nous se décidera à appeler les urgences sous la menace de devoir payer cette somme ? Inacceptable ! Rap-

pelons également que le tabac a augmenté de 10% depuis le 1^{er} janvier 2021 et de 80% depuis octobre 2017.

Dans ce budget 2021, le budget de l'hôpital public est réduit d'1,5 milliard d'€ malgré les coûts supplémentaires générés par l'épidémie et le manque de personnels.... Et il décide de supprimer des activités de soins, de traitements et d'examen pourtant jusqu'ici assurés par l'hôpital. Pour exemple si un médecin de l'hôpital vous prescrit une échographie, vous devez chercher ailleurs.

Quand on se pose la question : « qui paiera » ? Voilà comment ce gouvernement entend faire payer les exonérations de cotisations sociales ; c'est nous tous, actifs et retraités ! (Cf. dossier). La Cgt a des propositions crédibles pour relancer l'activité, l'emploi, augmenter les salaires et les pensions avec le souci de renforcer nos services publics et préserver l'environnement. Il nous faut aujourd'hui mettre en musique notre partition et nous engager ensemble sur le chemin des luttes gagnantes.



Qui paiera les 100 milliards d'euros ?

Dès la fin mars 2020, le Président Macron annonçait que quoiqu'il en coûte l'état palliera aux conséquences financières et sociales de la crise sanitaire. Ainsi 100 Md€ sont immédiatement empruntés auprès des banques. Mais cette crise sanitaire est tenace et les sommes dépensées par l'état atteignent aujourd'hui 300 Md€. Très bien puisqu'elles ont permis de limiter un drame social sans précédent. Mais qui paiera la facture ?

Certainement pas le Capital, entreprises, actionnaires, banques et systèmes financiers. Mais comme le préconisent certains observateurs et responsables politiques, plutôt les fonctionnaires et retraités qui n'auraient rien perdu durant cette crise, et bien sûr l'ensemble des services publics dont la santé, qui verront encore leurs budgets amputés. Explications !

Notre santé mal traitée

Notre système de protection sociale est précieux mais fragilisé par manque de financement décidé par le gouvernement mais aussi par l'épidémie, faute de lits et de personnels dans les hôpitaux et les Ehpad.

Le gouvernement retire le masque

Pour faire face à ce manque d'effectifs, notamment dans les hôpitaux, il fait supprimer des services et des actes médicaux (radios, examens médicaux, limitation des interventions ambulatoires, admissions aux urgences dissuasives). En bref, supprimer des activités hors hospitalisation pour casser 1500 emplois et réduire de 1,5 milliards d'€ le budget de l'hôpital.

Plus de dépenses et moins de recettes

Avant la crise, la Sécu était proche de l'équilibre financier, désormais à cause de la crise sanitaire, en 2020, la Sécurité sociale prévoit un déficit inédit évalué à 45 milliards d'euros et 20 milliards pour les années suivantes en raison de la chute des recettes.

Mais qui va payer la note ?

Ce sont les salariés et les retraités par le biais de la CSG et de la CRDS ... ils supporteront une nouvelle taxe de 2,6% sur les complémentaires-santé qui rapportera 1,5 milliards d'€/an. A l'opposé, les entreprises percevront une aide de 5 milliards sous forme d'exonérations de cotisations sociales et bénéficieront de 20 milliards d'euros de réduction d'impôts... sans oublier les exonérations de cotisations sociales accordées chaque année mais pas compensées par le gouvernement.

IL est urgent de réformer le financement de la protection sociale

L'actualité nous démontre que les très riches continuent à s'empiffrer des milliards d'euros durant cette pandémie. L'agence OXFAM-France nous révèle que les milliardaires français ont empoché 175 milliards d'euros depuis le début de la COVID 19. Cette somme équivaut à 2 fois le budget de l'hôpital. C'est dire que l'argent existe bel et bien. Et ça renforce les propositions de la CGT pour financer une Sécurité sociale à 100 %.

Liliane Dubois (Section Fapt) et Raymond Hubert (Section Renault).

Toujours moins de soins à l'hôpital !!!

➤ Un médecin de l'hôpital vous prescrit une échographie, à l'accueil des rendez-vous, on vous indique qu'il faut aller en ville.

➤ Les porteurs d'une maladie incurable liée à une hémochromatose (trop de fer pouvant développer cancer ou crise cardiaque) ne sont plus admis à l'hôpital pour subir régulièrement des saignées, permettant de réguler ce taux excessif. La direction régionale a tranché : depuis le 1^{er} janvier, il faut se débrouiller, trouver une infirmière pour effectuer ce prélèvement (environ 350cm3) qui parfois peut provoquer des malaises. Et qui va assurer le suivi médical du patient? Voilà comment Macron se charge de la santé des malades...au moment où il lance sa campagne de lutte contre le cancer.

Attention !

La crise sanitaire est le prétexte à bien des décisions antisociales. Emploi, salaires, pensions de retraite, services publics dont l'un de nos biens communs les plus précieux, la santé, sont les cibles pour financer ses conséquences financières !



Réforme des retraites : Le Gouvernement persiste

Au regard de la crise sanitaire actuelle on pourrait penser que le gouvernement allait refermer le dossier des retraites. Il n'en est rien. Le Gouvernement persiste à vouloir faire payer aux salariés et aux retraités la dette générée par cette crise. La réforme des retraites qui était d'après eux nécessaire serait devenue indispensable !

Plus de dépenses, moins de recettes :

Les gouvernements successifs n'ont cessé de pratiquer des exonérations de cotisations patronales mettant ainsi en péril l'équilibre financier de la sécurité sociale. La crise sanitaire va amplifier ce déséquilibre du fait de l'augmentation des dépenses de santé, du financement du chômage partiel, et de la baisse des recettes due à l'augmentation de la dette de la Sécurité Sociale vers la Cades (Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale) dont le financement provient de la CSG et de la CRDS, exemptant ainsi le patronat. Le gouvernement entend faire payer cette dette aux seuls salariés et retraités. Le projet de financement de la 5^{ème} branche va déjà dans ce sens en préconisant un alignement de la CSG des retraités (8,3%) sur celle des actifs (9,2%) et une réduction de moitié de l'abattement fiscal sur les pensions (de 10% à 5%).

Ne laissons par faire :

Le principe de financement de la protection sociale par des cotisations doit être réaffirmé et amélioré pour garantir une protection sociale universelle et pérenne de notre système de retraite par répartition. C'est pourquoi la CGT revendique :

- Une modulation du taux de cotisation des employeurs favorisant l'emploi.
- L'égalité salariale femme/homme qui apporterait à terme 20 milliards d'euros.
- La suppression des exonérations de cotisations patronales.
- L'élargissement de l'assiette de cotisations à toutes les formes de rémunérations.

Raymond Hubert et Alain Bellayer (Section Renault)

Pensions de retraite attaquées, la CGT appelle les retraités à l'action

Pendant leur activité professionnelle, les retraités ont versés des cotisations sociales, et veulent en retour la pleine reconnaissance de cet engagement solidaire. Aujourd'hui, leur contribution à la production de richesses est évaluée à 8% du PIB. Ils assurent 52% de la consommation et participent nombreux et souvent bénévolement à l'activité du pays (famille, associations, politique,...). Pour vivre décemment leur retraite ils revendiquent l'augmentation de leur pension.

Évolution du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2019

Indice des prix hors tabac	Smic	Salaire de base/mois	Pensions brutes	Pensions nettes (avec CSG à 8,3 % et Casa)
+ 12,93 %	+ 20,05 %	+ 23,37 %	de base + 10,99%	+ 8,60 %
			ARRCO + 10,75 %	+ 8,37 %
			AGIRC + 8,6 %	+ 6,26 %

C'est le résultat de nombreuses années de gel des pensions de retraite et d'augmentations de cotisations (CSG et Casa).

Fin 2020 le pays compte un million de pauvres supplémentaires, dont de plus en plus de retraités. Le chômage augmente (moins de cotisations sociales). Les files d'attente s'allongent devant les banques alimentaires. Les augmentations des produits de première nécessité (alimentation, gaz, électricité, carburant...) viennent aggraver cette situation. La Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2021 (LFSS) prévoit de nouvelles attaques du pouvoir d'achat des retraités (hausse de la CSG, de la CASA ainsi qu'une augmentation des impôts...). Et quoi encore ?

Pourtant l'argent existe pour satisfaire les droits et besoins des retraités. Ainsi en 2020 les entreprises du CAC 40 ont versé 34 milliards d'euros aux actionnaires. Le PDG de LVMH, Bernard Arnaud, a vu sa fortune passer de 88,2 milliards d'€ en 2019 à 134,7 à fin 2020. La France compte aujourd'hui 95 milliardaires, trois fois plus qu'il y a dix ans. Et toujours pas de ruissellement ! Ça suffit !

Ainsi les retraités ont toutes les raisons d'agir massivement pour gagner :

- Une revalorisation immédiate de 100€ par mois comme première étape et 300€ correspondant au rattrapage
- Une revalorisation annuelle des pensions indexée sur le salaire moyen.

Claude Lefrère (Section cheminots)